

# Honoraires d'agence

## Service TRANSACTION

Prix		% TTC	Forfait TTC	
0,00 €	64 999,00 €	10,00%		
65 000,00 €	149 999,00 €	2,00%	+	5 000,00 €
150 000,00 €	249 999,00 €	2,50%		5 000,00 €
250 000,00 €	...	3,00%		5 000,00 €

**Les honoraires d'agence sont à la charge du vendeur.**

Toutes transactions professionnelles (pas de porte, fonds de commerces, murs commerciaux, terrains promoteurs, ...) : **10,00 % HT** du montant de la cession avec un minimum de **5 000,00 €**.

Pour une estimation dans le cadre d'une succession sans projet de vente, d'un rachat de parts, de l'IFI, d'un divorce, d'une demande judiciaire : **220,00 € TTC**.

## Service LOCATION

Zone géographique : **ZONE NON TENDUE**

Prix au m<sup>2</sup> de surface habitable concernant les honoraires de visites, de constitution de dossier et de rédaction du bail : **8,00 € TTC**.

### Honoraires à la charge du locataire :

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : **8,00 € / m<sup>2</sup> TTC**.

Honoraires d'état des lieux réalisé par Huissier : **3,00 € / m<sup>2</sup> TTC plafonnés à 75,00 € TTC**.

### Honoraires à la charge du bailleur :

Honoraire d'entremise et de négociation : **50,00 €**

Honoraires de visites, de constitution du dossier locataire et de rédaction du bail : **8,00 € / m<sup>2</sup> TTC**.

Honoraires d'état des lieux réalisé par Huissier : **3,00 € / m<sup>2</sup> TTC plafonnés à 75,00 € TTC**.

### Autres prestations :

La simple rédaction du bail : somme forfaitaire de **300,00 € TTC** (partagée entre le locataire et le bailleur), hors état des lieux.

La constitution du dossier (recueil des pièces) et la rédaction du bail : somme forfaitaire de **360,00 € TTC** (partagée entre le locataire et le bailleur), hors état des lieux.

*Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 juillet 1989 sont partagés entre le locataire et le bailleur. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal au plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1<sup>er</sup> Aout 2014.*

*Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société. **Mise à jour le 1<sup>er</sup> février 2018** (précédente mise à jour le 24 janvier 2017).*

Sous l'enseigne CENTURY 21 Agence Athénia, SASU SAB IMMO au capital de 3.000,00 € - RCS de Valenciennes n°824 014 138  
Carte professionnelle CPI 5907 2017 000 015 608 délivrée par la CCI Grand Hainaut.  
Caisse de garantie GALIAN d'un montant de 120.000,00 € sans détention de fonds.

Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante

    [www.century21.fr](http://www.century21.fr)

**Century 21**  
Qui s'y connaît aussi bien?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE